

(Nom du joueur : _____)



Code d'éthique du joueur

Dans le cadre de ma pratique sportive, je m'engage à :

- respecter les règlements du powerchair soccer, de la FIPFA et de Juni-Sport;
- traiter chaque joueur, officiel, entraîneur et spectateur avec respect;
- accepter toutes les décisions des officiels sans jamais mettre en doute leur intégrité;
- démontrer un esprit sportif envers tout un chacun;
- soutenir honnêtement mes coéquipiers;
- refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie;
- accepter les erreurs de mes coéquipiers;
- considérer mon adversaire indispensable au powerchair soccer;
- conserver, en tout temps, mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes;
- utiliser un langage courtois sans injures;
- éviter d'utiliser un langage incorrect ou de harceler les joueurs, les entraîneurs, les officiels ou les spectateurs;
- fournir un effort constant et engagé;
- célébrer la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire;
- accepter la défaite dignement en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de mes capacités et en reconnaissant le bon travail de l'adversaire;
- considérer la victoire ou la défaite comme une conséquence du powerchair soccer;
- reconnaître dignement la performance de l'adversaire dans la défaite;
- compter sur mon talent et mes habiletés pour tenter d'obtenir la victoire;
- considérer le dépassement personnel autant que la victoire;
- ne ridiculiser personne;
- condamner l'usage de la violence sous toutes ses formes et à le communiquer de façon appropriée aux entraîneurs et aux responsables de la ligue;
- réprouber la consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou de produits pouvant affecter la santé;
- agir d'abord comme être humain;
- représenter fièrement mon équipe et Juni-Sport;
- véhiculer les valeurs de Juni-Sport par chacun de mes comportements;
- agir à titre d'ambassadeur de Juni-Sport, et ce, en tout temps.

Initiales : _____

Les médias sociaux

Les médias sociaux sur Internet comprennent, notamment :

- les sites sociaux de réseautage (Facebook, MySpace, Digg, Bing, Friendster, LinkedIn, etc.);
- les sites de partage de vidéos ou de photographies (Facebook, Flickr, YouTube, iTunes, etc.);
- les sites de microblogage (Twitter, etc.);
- les blogues, personnels ou corporatifs, et les zones de commentaires dans les médias Web;
- les forums de discussion (Yahoo! Groups, Google Groups, Wave, MSN Messenger, etc.);
- les encyclopédies en ligne (Wikipédia, etc.);
- tout autre site Internet qui permet à des personnes morales ou physiques d'utiliser des outils de publication en ligne;
- tout autre média social à venir, connu ou inconnu, considérant cette liste comme non exhaustive.

Au sens du présent document :

- tout contenu portant atteinte aux droits fondamentaux d'autrui et notamment au droit du respect de leur vie privée et de leur réputation;
- tout propos diffamatoire, désobligeant ou insolent (attaque, insulte, langage menaçant ou obscène, propos homophobe, harcèlement, chantage) ou de propagande, pouvant porter atteinte à la dignité;
- toute donnée confidentielle (donnée nominative, renseignement contenu dans le dossier médical, etc.);
- tout matériel pornographique;
- tout commentaire non lié au contenu ou à la discussion en question;
- toute production commerciale, publicitaire, ou tout pourriel (hyperlien n'étant pas lié directement au contenu publié par Juni-Sport);

peut constituer un manquement lié à une utilisation inappropriée ou abusive des médias sociaux, peut s'avérer contraire au présent Code d'éthique et être susceptible, le cas échéant, d'entraîner des mesures appropriées. En tout temps, l'utilisation des médias sociaux doit se faire dans le respect des principes du présent Code d'éthique.

Le code vestimentaire

Le joueur, qui veut être considéré comme tel, doit faire preuve de jugement dans le choix de sa tenue vestimentaire. La simplicité, la sobriété, la retenue, la propreté et le bon goût devraient constituer les premiers critères dans le choix des vêtements du joueur. Entendu qu'il s'agit principalement d'un événement sportif, et non social, et que le joueur veut qu'on le considère comme un joueur, il se doit de respecter le présent code vestimentaire.

Initiales : _____

Par conséquent :

- le joueur ne portera aucun signe d'appartenance à un groupe qui est susceptible de provoquer des affrontements entre joueurs;
- le joueur ne portera aucun signe de discrimination raciale ou sexuelle;
- il lui sera interdit de se dévêtir dans les gymnases, à moins d'indication contraire;
- il lui sera interdit de porter des accessoires tels que des chaînes, des « étrangleurs », des bracelets ou des colliers munis de pointes, ainsi que des artifices ;
- il lui sera interdit de porter casquette, chapeau ou toute autre couvre-chef dans la pratique du powerchair soccer;
- il faudra qu'il libère son fauteuil roulant de tout accessoire, comme stipulé dans les règlements de la FIPFA;
- il lui faudra avoir le visage dégagé (cheveux attachés);
- il lui sera interdit de porter tout vêtement inconvenant dans le cadre d'un événement sportif (par ex : pyjamas, vêtements indécents ou tout autre vêtement jugé inapproprié).

L'accompagnateur

Le joueur, en tout temps et si cela est jugé nécessaire, se doit d'avoir un accompagnateur pour l'aider avec ses repas, son hygiène et ses besoins personnels, que ce soit lors des entraînements ou des compétitions locales, provinciales ou internationales.

Les sanctions

Selon la gravité du manquement au présent Code d'éthique, les sanctions peuvent être les suivantes :

- un avertissement par écrit au joueur;
- la suspension du joueur;
- l'expulsion pure et simple du joueur.

Les sanctions seront déterminées et appliquées par les membres du Conseil d'administration de Juni-Sport.

Signature du joueur :

Nom en lettres moulées :

Date :

Initiales : _____